

journaux que je n'hésite pas à proclamer les plus importants du pays.

Les opinions de ces grandes publications devraient, il me semble, mériter d'être étudiées sérieusement.

Je désire maintenant vous lire un autre extrait d'un article du "Globe", qui écrivait à la date du 3 novembre dernier :

De nombreux forçats qui sont actuellement détenus dans les prisons du Canada, sont désireux de s'enrôler et de courir leur chance à travers les hasards de la guerre plutôt que de purger les sentences qu'ils ont reçues. La dernière enquête relativement à l'administration du pénitencier de Kingston, bien qu'elle n'ait pas été aussi complète qu'elle aurait pu, à cause de la terreur et de la répugnance dont les ex-forçats ont fait preuve, a néanmoins révélé un état de choses qui engagerait certainement n'importe quel citoyen ordinaire à braver toutes les horreurs du conflit actuel, quand bien même il n'y serait pas poussé par le patriotisme. Les tortures, les insultes, les railleries, les ennuis et la routine monotone ainsi que les tourments qui sont le partage de ceux qui ne sont pas tout à fait abrutis, doivent amener chez le forçat un état d'âme qui lui ferait accueillir avec joie tout changement de régime, quel qu'il fût.

Comme je vous l'ai dit au début de mes observations, voilà des extraits qui proviennent d'articles qui ont paru dans les colonnes des principaux journaux du pays.

Il existe, à mon avis, des crimes qui ne sont pas énumérés dans nos lois; ce sont ceux que la société organisée commet contre ceux qui ont eu le malheur de violer les lois qu'elle a promulguées. J'aime autant le déclarer sans recourir à aucune précaution oratoire, la situation qui règne à l'heure actuelle dans nos pénitenciers, est, à mon sens, absolument déplorable. Le seul but que j'aie en vue, c'est de voir apporter des réformes, qui permettraient aux infortunés, qui sont détenus dans nos institutions pénales, de refaire leur vie, s'ils le peuvent. Voilà tout mon désir.

Il y a déjà passablement longtemps, monsieur le Président, que j'ai signalé cette question pour la première fois à l'attention de la Chambre.

Trois ans se sont déjà écoulés depuis le jour, où pour la première fois, j'attirai l'attention du ministre de la Justice sur ce qui se passait au pénitencier de Kingston. Le 2 décembre 1912, je portai certaines accusations précises contre quelques-uns des fonctionnaires de cette institution. Le 25 août 1913, exactement dix-huit mois après que j'eus porté mes accusations de vive voix, et neuf mois après que j'eus porté les mêmes accusations par écrit, le Gouvernement nomma une commission afin de faire une enquête sur ces accusations et

sur la situation qui existait en général dans nos institutions pénales. Il y a un an, je pris encore la parole sur ce sujet, et je fis certaines observations relativement à cette commission. Je signalai à l'attention du Parlement certaines parties des témoignages qui me justifiaient, à mon sens, d'accuser les commissaires d'avoir délibérément falsifié et dénaturé les dispositions qu'ils avaient entendus.

Je suis tellement certain de la vérité de mes paroles à ce sujet, que si je ne puis établir, d'après la preuve faite, qu'ils ont, à plusieurs endroits, mal représenté, et dans certains cas, absolument défiguré cette preuve dans leur rapport à la Chambre, je suis prêt à résigner mon siège et à renoncer pour toujours à la vie publique. Voilà au moins un indice de la certitude que j'ai en faisant cette si énergique déclaration.

Je ne repasserai pas en détail les différents cas auxquels j'ai fait allusion lors de la dernière session; mais il est un certain point dont je désire parler, et dont je dois parler, en justice pour moi-même et pour la cause que je défends.

M. WILSON (Laval): L'honorable député voudrait-il donner les noms de ceux qui ont défiguré la preuve?

M. EDWARDS: Les noms des commissaires, ce sont ceux dont je parle: J. M. MacDonnell, J. P. Downey et le docteur Hetherington.

M. WILSON (Laval): L'honorable député est-il assez certain de la falsification des témoignages reproduite dans le rapport de la commission, pour être prêt à mettre son siège en jeu afin de soutenir sa proposition?

M. EDWARDS: L'honorable député a un entendement qui le sert à merveille. Voici ce que j'ai dit, et je le répète de toutes mes forces: Je suis tellement certain de la vérité de mes assertions, que si je ne puis établir que la commission a mal représenté plusieurs points de la preuve qu'elle a insérée dans son rapport au Parlement, je suis prêt à résigner mon siège et à me retirer de la vie publique. Voilà ce que j'ai dit; je l'ai dit sérieusement et j'ai employé ces expressions dans le but de convaincre la Chambre de ma sincérité.

La preuve faite devant la commission est contenue dans trois volumes de texte clavi-graphié comme celui que j'ai à la main. Il n'est pas probable qu'un seul député veuille entreprendre de parcourir cette masse de témoignages. J'ai assisté à la plupart